



COMMISSION D'ENTRAIDE

PV du mercredi 12 juin 2024

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Philippe CONFERON

Excusé :

Ordre du jour

- 1- Rappel des montants alloués
- 2- Aide aux joueurs blessés

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Un mois allocation : | 80 euros |
| - Deux mois allocation : | 130 euros |
| - Trois mois allocation : | 200 euros |
| - Quatre mois allocation : | 280 euros |
| - Cinq mois allocation : | 340 euros |
| - Six mois allocation : | 400 euros |

Joueurs blessés

Dossiers traités ce jour :

Club de l'Etoile Sportive Arzenaise, joueur Thomas HUGONNET, un montant de 165 euros a été alloué du 11 décembre 2023 au 25 février 2024 (voir PV du lundi 12 février 2024),

Un montant de 140 euros a été alloué pour ses prolongations du 23 février 2024 au 14 avril 2024 (voir PV du 26 mars 2024),

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200035



Une nouvelle prolongation d'arrêt de travail du 12 avril 2024 au 03 mai 2024 nous est parvenue soit même pas un mois complet. Au vu des sommes déjà allouées pour ce joueur, le complément sera de 35 euros pour atteindre les 5 mois d'allocation.

Club de l'US VILLASAVARY, joueur Anthony MEGEL, montant alloué 400 euros du 03 décembre 2023 au 03 juin 2024. La dernière prolongation du 03 juin 2024 au 31 juillet 2024 ne sera pas prise en compte au vu du maximum des six mois d'allocation allouée.

La Présidente,